PARTENARIAT EN POPULATION ET DEVELOPPEMENT

NOTE D'INFORMATION ET DIRECTIVES PRATIQUES POUR DOCUMENTER LES PRATIQUES NATIONALES INNOVANTES OU LES APPROCHES REUSSIES EN MATIERE DE POPULATION ET DE SANTE DE LA REPRODUCTION

Secrétariat de PPD
Dhaka, Bangladesh
Novembre 2009

A. NOTE D'INFORMATION

I. Introduction

Partenaires en Population et Développement (PPD) est déterminé à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les pays en voie de développement de façon générale et particulièrement entre les Pays Membres. PPD reconnaît que les organisations, les pays et les communautés à travers le monde ont mis en œuvre depuis plusieurs années des programmes dans le domaine de la population et du développement tout comme pour l'égalité entre les genres, l'autonomisation et la santé génésique, notamment la Planification familiale et le VIH/SIDA. Les efforts consentis dans ces programmes ont porté sur un large éventail de préoccupations telles que la formulation de politiques, la planification des programmes et leur mise en œuvre, la prestation de services, la réduction de la pauvreté, la mobilisation sociale, le plaidoyer, la communication d'appui, le financement et la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités et le développement institutionnel, etc.

PPD est conscient que ces efforts ont à maintes reprises porté leurs fruits et plusieurs bonnes ou meilleures pratiques innovantes et prometteuses ont fait partie de ces efforts d'intervention déployés par les pays ou les communautés. Malheureusement, ces interventions n'ont pas été souvent documentées ou largement communiquées. Les informations documentées sont peut être disponibles mais pas facilement accessibles aux gestionnaires de programmes et aux autres parties prenantes lors de leur conception et mise ne œuvre des programmes. Les gestionnaires de programmes ont besoin de ressources auxquelles accéder rapidement et facilement, et de pouvoir avoir confiance dans la crédibilité de l'information disponible. La tâche de PPD est destinée à remédier à cette lacune.

II. Concepts de base et définitions des bonnes ou meilleures pratiques innovantes

Bien qu'il n'y ait pas de définition universellement acceptable des bonnes ou meilleures pratiques ou des pratiques innovantes, de nombreuses agences et organisations ont utilisé une panoplie de mots ayant trait aux meilleures pratiques sans être identiques à celles-ci. Dans la littérature, on rencontre souvent des expressions telles que bonnes pratiques, meilleures pratiques, pratiques innovantes, pratiques réussies, pratiques utiles, etc.

Les expressions « enseignements tirés », « approches productives », « meilleures pratiques », « bonnes pratiques », « pratiques innovantes », « pratiques prometteuses » sont autant de termes utilisés pour décrire des pratiques utiles. Ces termes sont souvent utilisés pour indiquer des pratiques ou des approches qui n'ont pas été évaluées de manière aussi rigoureuse que les « meilleures pratiques », mais qui donnent tout de même une idée de ce qui fonctionne le mieux dans une situation donnée. De même, certains organismes, par exemple "Advance Africa"[1], font une distinction utile entre meilleures pratiques et pratiques prometteuses. Les meilleures pratiques correspondent à des pratiques reproductibles et transférables à d'autres contextes, alors que les pratiques prometteuses se sont avérées par définition être ni reproductibles, ni transférables.

Cependant nous utilisons ici le concept de bonnes pratiques ou de pratiques innovantes ou des approches productives. Le concept de bonnes pratiques est fondé sur une idée qu'il existe une technique, une méthode, un processus, un mode de livraison, une activité, une incitation ou une récompense susceptible de fournir des résultats de façon plus efficace que tout autre technique, méthode, processus, etc. L'idée est qu'avec les processus, les contrôles et les essais

[1] Advance Africa, Recueil des Meilleures Pratiques

appropriés, on pourrait arriver aux résultats souhaités avec moins de problèmes et de complications imprévues.

Pour les besoins de cette analyse, PPD utilisera une définition plus large des bonnes pratiques ou approches productives[2] telles que « *la planification ou les pratiques opérationnelles qui ont fait leurs preuves dans des circonstances particulières et qui sont utilisées pour démontrer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et qui servent à accumuler et à appliquer des connaissances sur leur manière et leur raison de fonctionner dans différents contextes et situations* ».

Il est primordial, pour les considérer comme bonnes pratiques ou pratiques innovantes, que les experts et les parties prenantes évaluent les activités en question en matière de critères d'innovation, de réussite et de durabilité. En d'autres termes, les trois attributs qui caractérisent une bonne pratique sont son caractère novateur, son succès avéré et sa durabilité prouvée. Il est important de souligner dans ce contexte que les projets pilotes même s'ils ont abouti, ne constituent pas de bonnes pratiques sauf s'ils durent dans le temps et conservent leur efficacité.

Le but de PPD en contribuant à identifier et à compiler les bonnes pratiques est de documenter la nature des enseignements tirés par les pays en matière de traitement efficace des questions de politique, de programmation ou de mise en œuvre dans le domaine de la population, de la pauvreté, du genre et de la santé de la reproduction au sein des pays membres de PPD. En outre, PPD est d'avis que le partage des enseignements tirés serait bénéfique pour la promotion rapide du plan d'action relatif à la population et à la santé de la reproduction de façon générale et aux priorités établies par la CIPD et les OMD dans les pays en voie de développement en particulier.

III. Plan de PPD pour documenter les pratiques novatrices

Au début de 2009, PPD a mené une enquête auprès de ses pays membres pour obtenir des renseignements sur les pratiques utilisées dans le domaine de la population et de la santé de la reproduction à l'échelle de chaque pays et qu'ils considéraient innovantes, bonnes ou efficaces dans leur contexte national respectif. Sur la base d'une analyse préliminaire des observations faites, PPD a examiné les thèmes proposés et avec l'assistance d'un groupe d'examen interne, a décidé de se limiter à une série d'études de cas portant sur dix thèmes, un thème par pays parmi les onze pays membres sélectionnés. Par ailleurs, PPD a invité les pays membres à effectuer un exercice de validation au sein du pays pour s'assurer que le thème sélectionné pour ledit pays est unanimement approuvé en termes de pertinence et d'utilité afin de partager plus largement et de reproduire cette pratique dans les autres pays. En d'autres termes, la pratique innovatrice sélectionnée représente le thème bénéficiant d'un consensus au niveau du pays, confirmé par le point de vue des experts et des spécialistes du pays. La liste suivante comprenant le thème sélectionné par pays, représente le résultat final de ce processus à étapes multiples qui a servi à qualifier une pratique nationale de pratique innovante ou efficace méritant de figurer comme étude de cas :

Thèmes pour documenter les pratiques innovantes dans les pays membres par auteur(s)

N°	Liste des thèmes	Pays	Nom du Consultant et coordonnées

[2] UNFPA, Glossary of Monitoring and Evaluation Terms

1.	Plaidoyer des Parlementaires pour la SR : cas de l'Ouganda.	Ouganda	Hannington Burunde Email: dzomu@yahoo.com; hannington.burunde@popsec.org;
2.	Modes de Prestation de Services de Planification familiale au Kenya	Kenya	Lawrence D. E. Ikamari Email: likamari@uonbi.ac.ke
3.	Formation de leadership en développement durable : initiative de renforcement des capacités *Population, Environment and Development (PED) Nexus* en Afrique Australe	Afrique du Sud	Cornie Groenewald Email: cornie@new.co.za
4.	Approche IEC mettant à contribution les femmes en matière de santé de la mère et de l'enfant	Sénégal	Abdou Issa Dieng Email: abdouidieng@yahoo.fr
5.	Modules de Formation sur l'Intégration de la Population : Manuel de Formation sur l'intégration des variables démographiques dans la Planification du Développement	Ghana	Nsiah Peprah Email ynsiahpeprah@yahoo.com
6.	Renforcer l'Autonomie de la Communauté pour qu'elle participe au Programme de Planification familiale	Indonésie	M. Sukamdi Email: kamdi_cpps@yahoo.com; sukamdi@ugm.ac.id
7.	Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH (PMTCT)	Thaïlande	Mme Nareeluck Kullurk Email: naree@health.moph.go.th; nareeluck94@gmail.com
8.	Droits de la Femme et Santé de la reproduction en Tunisie	Tunisie	Ridha Gataa Email: ridhagataa@gmail.com
9.	Approches Innovantes en matière de Santé Sexuelle et santé de la reproduction de l'Adolescent : le cas de Haryana en Inde	Inde	Poonam Khattar Email: poonamkhattar@gmail.com
10.	Qualité des soins en matière de Santé de la reproduction et Planification familiale	Chine	Xie Zhenming Email: zhmxie@gmail.com
11.	L'Offre de Services à Domicile: Renforcement des Activités de Santé de la Reproduction/Planification Familiale au Bangladesh	Bangladesh	Md. Abdul Qaym Email: dgfpinfo@gmail.com

Les onze pays et thèmes sélectionnés ci-dessus reflètent le fait qu'en dépit de ses capacités modestes, PPD entreprendrait la documentation des approches réussies dans un nombre limité de pays. En outre, la liste des thèmes représente un équilibre entre la disponibilité de fonds, la présence d'expertise dans les pays aux thèmes choisis et le calendrier pour achever le projet. Les pays retenus sont généralement connus dans le domaine de la population et de la santé de la reproduction pour avoir adopté certaines approches efficaces dans une large mesure par le passé. Parmi les pays choisis, on compte des pays de chaque région géographique membres de PPD : Afrique anglophone, Afrique francophone, Asie et Région arabe. Au total, il y a cinq pays d'Afrique, cinq pays d'Asie et un pays de la Région arabe.

Les sujets choisis représentent dans l'ensemble un éventail de thèmes importants dans divers domaines : Planification familiale, Santé de la reproduction des Adolescents, VIH/SIDA, Production et la Distribution des Produits de base en matière de Santé Maternelle et Santé de la reproduction, Genre et Droits à la santé de la reproduction, Renforcement de l'autonomie des femmes ainsi que Lien entre Population, Environnement et Développement.

IV. Processus pour documenter les études de cas, calendriers compris

Les principales mesures envisagées pour mener et documenter les études de cas sont les suivantes:

a) PPD aiderait à recruter des consultants nationaux parmi ses Partenaires Institutionnels ou parmi les personnes qui connaissent les domaines de la population et de la SR dans chacun des dix pays pour effectuer les études de cas. PPD fournirait aux consultants nationaux une **série de principes directeurs** et suggèrerait des grandes lignes pour préparer l'étude de cas. (Le présent document a été finalisé le **20 Novembre 2009**)

b) Une **Réunion de Planification** des consultants nationaux pour les études de cas, avec la participation du personnel de PPD et /ou de consultants se tiendrait en février 2010 pour discuter et convenir du délai pour l'achèvement des études de cas dans les onze pays choisis, des grandes lignes du rapport pour ces études de cas et de la méthodologie à suivre pour son élaboration. Le calendrier de la réunion est choisi pour donner au consultant dans chaque pays le temps nécessaire pour se préparer à la Réunion de Planification, concernant l'évaluation des informations disponibles, l'identification des questions et des préoccupations qui doivent être clarifiées et les propositions relatives à la méthodologie que l'auteur compte utiliser dans l'étude de cas. (**D'ici le 31 Décembre 2009**)

c) PPD mettra en place un mécanisme (en collaboration avec le Secrétariat de PDD à Dhaka, le Bureau Régional Afrique à Kampala et le(s) consultant(s)) afin de fournir l'appui technique et les conseils aux auteurs nationaux au moment d'entreprendre l'analyse et la réévaluation des études de cas. (**D'ici le 15 Janvier 2010**)

d) Les auteurs nationaux, ou l'équipe d'auteurs chargée des études de cas (c'est selon le cas) effectueront la collecte et l'analyse des informations relatives à la pratique innovante, feront la synthèse de l'information disponible y compris toute évaluation des résultats disponibles sur cette pratique et rédigeront le projet de rapport sur l'expérience de la pratique en utilisant le modèle du rapport proposé comme guide. Les auteurs nationaux prendront leurs dispositions pour **un examen interne dans le pays** du projet de document avant d'envoyer ce dernier à PPD. C'est la version finale qui est passée par le processus d'examen national qui devra être soumise à PPD. (**D'ici le 15 Avril 2010**)

e) Une fois le projet de rapport final des études de cas réalisé par les auteurs nationaux sera envoyé à PPD, une **Réunion d'Examen Externe** sera organisée entre Mai et Juin 2010 par PPD avec la participation des auteurs d'études de cas, les experts internationaux sur ces thèmes, le personnel de PPD ainsi que d'autres, le cas échéant, pour examiner les études de cas et faire des propositions pour leur révision finale. (**le 15 Juin 2010**)

f) Les auteurs **réviseraient** les études de cas en fonction des principaux commentaires et propositions des experts externes et des pairs, et prépareraient les **versions finales** des études de cas pour dissémination par PPD. (**15 Juillet 2010**)

g) La version finale des études de cas sera **finalisée** par PPD, pour être publiée comme Monographie de PPD sur les pratiques innovantes et les leçons apprises. (**D'ici le 15 Août 2010**)

h) PPD publiera la Monographie. (**D'ici le 15 Octobre 2010**)

i) PPD, en collaboration avec d'autres partenaires, choisira un **événement international** approprié pour lancer et diffuser la Monographie afin de favoriser sa diffusion à l'échelle internationale. **(D'ici Novembre-Décembre 2010**)

B. LIGNES DIRECTRICES GENERALES ET SUGGESTION DE FORMAT POUR LE RAPPORT D'ETUDE DE CAS, NOTAMMENT LES NOTES EXPLICATIVES

a. Lignes Directrices Générales

Comme cela a été mentionné dans l'introduction, la définition opérationnelle adoptée concernant la description des pratiques novatrices ou réussies et des meilleures pratiques varie considérablement d'une agence à l'autre dans les différents secteurs de développement. Il est également clair que les pratiques novatrices, terme générique essentiellement, pourrait faire référence aux pratiques utiles qui ont réussi dans des situations spécifiques au pays dans un large éventail de domaines tels que la formulation de politiques, l'élaboration de programmes, les méthodologies de planification, la prestation de services, les stratégies opérationnelles, les méthodes analytiques, etc. Alors que le but de cet exercice est de mettre l'accent sur la population, la santé de la reproduction et le développement, la liste des thèmes retenus pour les études de cas est très large, ce qui rend toute tentative de normalisation du format du rapport plutôt difficile.

Il est bien reconnu que documenter une pratique novatrice qui pourrait être utile à d'autres pays ou utilisée dans d'autres situations n'est pas tâche facile. Comme le rappellent les lignes directrices du PNUD[3], une pratique novatrice implique des solutions spécifiques aux problèmes de développement communs. Par conséquent , documenter cette expérience nécessite un travail d'équipe, impliquant la participation des acteurs de la pratique, un processus d'examen par les pairs de la rédaction pour produire un savoir collectif, l'implication des différents acteurs concernés par la pratique, afin d'appuyer unanimement la pratique novatrice ainsi que garantir la propriété de la pratique et la paternité de l'étude de cas.

L'utilité de la pratique novatrice pour être reproduite ailleurs dépend surtout du degré de clarté de la rédaction du contenu de l'étude de cas. Puisque cet exercice de PPD inclurait des études de cas sur des thèmes différents, il faut que le format des rapports soit flexible au niveau de son contenu tout en ayant une structure similaire. Alors que le format proposé fait en sorte d'intégrer ces deux perspectives, il est important de souligner que la rédaction doit produire une documentation claire sur la pratique novatrice en matière d'objectifs de développement sur le long terme, de propriété véritable des bénéficiaires, de leadership fort au niveau du pays, de partenariat inclusif, d'innovation tout en tirant parti des capacités et atouts locaux, d'une distribution équitables des avantages, de la durabilité et de la reproductibilité de la pratique.

b. Format proposé pour le rapport sur les études de cas :

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ETUDES DE CAS DE PRATIQUES NOVATRICES
(Inspiré des Lignes Directrices du PNUD sur les pratiques novatrices[4])

A. Fiche d'Informations générales sur les Pays et le contexte du Projet :

1. Nom du pays
2. Nom de l'Etat ou de la province dans le pays

[3] UNDP, Special Unit for South-South Cooperation, Guidelines for Documenting Southern Development Solutions (New York, Octobre 2008)
[4] UNDP, *Op. Cit.*

3. Type de Collectivité, le cas échéant
4. Nombre de bénéficiaires
5. Type d'intervention
6. Institution de mise en œuvre
7. Coordonnées et adresse email de l'institution
8. Responsable de l'institution
9. Période de mise en œuvre
10. Budget

B. Format du Rapport Principal

1. Titre
2. Présentation générale
3. Institutions d'exécution/acteurs de développement
4. Résumé: courte présentation de la pratique, des objectifs et des résultats
5. Contexte et justification, y compris l'origine du projet
6. Objectifs et principes
7. Description des activités, des réalisations, des résultats et de l'impact
   a. Activités principales du projet
      i. Réalisations à ce jour en ce qui concerne les résultats
      ii. Résumé des points forts et des points faibles
   b. Réalisations
   c. Résultats
   d. Impact
   8. Planification et Conception: Expérience
   a. Processus de planification
   b. Représentativité
   c. Engagement communautaire
   d. Renforcement des institutions locales (notamment à travers les réseaux informels)
   e. Plans de durabilité (notamment par le biais de liens avec d'autres projets)
   f. Description des activités d'évaluation effectuées à ce jour

9. Partenariats
   a. Présentation générale des institutions de mise en œuvre
   b. Rôle du Gouvernement
   c. Partenariats dans la société civile
   d. Rôle des agences multilatérales

10. Suivi et Evaluation

11. Succès et leçons apprises

12. Plans Préconisés: extensions en cours de mise en œuvre.

13. Reproductibilité et échelonnabilité
   a. Pré-requis de la reproduction
   b. Expériences en matière de reproduction dans d'autres domaines ou contextes
   c. Etapes suggérées pour reproduire l'expérience
   d. Partenariats potentiels (ce qui serait fourni volontiers, sur demande)

14. Contacts
    a. Détails sur les institutions de mise en œuvre
        i. Personne responsable, coordonnées et adresse email, site web
        ii. Equipe chargée du projet et noms des responsables
    b. Equipe chargée de la documentation sur les pratiques

15. Publications et Références

C. Notes explicatives sur les grandes lignes

La partie A est juste une fiche signalétique mettant en lumière certaines informations importantes concernant le contexte national de la pratique novatrice.

La partie B concerne le format proposé du rapport. Elle comprend 15 parties dont plusieurs comportent des sous-parties. Alors que les grandes lignes proposées sont relativement exhaustives pour permettre une certaine flexibilité dans la description des expériences diverses relatives aux différentes pratiques, la rédaction d'une étude de cas nationale pourrait mettre l'accent sur certaines parties des grandes lignes par rapport à d'autres, selon la nature et la quantité des informations disponibles telles que l'objectif central de la pratique ainsi que les points forts et la validité des résultats obtenus. **En tout état de cause, toutes les études de cas devront fournir au moins une description claire de la pratique en termes de contexte, mise en œuvre, résultats et réalisations, enseignements tirés et reproductibilité de la pratique novatrice.**

Ce qui suit est une brève explication des contenus potentiels des différentes parties, par partie :

1. Donner un titre clair mais succinct à la pratique novatrice.

2. Fournir un bref aperçu du rapport de l'étude de cas: lieu, nombre de bénéficiaires, période de mise en œuvre et budget.

3. Fournir ici une description claire des institutions d'exécution, et des acteurs de développement impliqués dans la conception et la conduite de la pratique.

4. Fournir ici un aperçu descriptif de la pratique en mettant en valeur notamment les objectifs escomptés de la pratique et les résultats obtenus.

5. Dans la partie relative au contexte et à la justification, il faudra inclure des informations sur le pays et le contexte communautaire de la pratique, comment la pratique a été initiée, la nature du problème abordé par la pratique et l'environnement dans lequel la pratique a été conçue et mise en œuvre. Il faudra aussi inclure des commentaires expliquant l'importance du projet/de la pratique. Expliquer aussi brièvement les défis et les contraintes rencontrées par le projet/la pratique. Enfin il faudra inclure des termes spécifiques définissant les résultats escomptés.

6. Fournir des informations, le cas échéant, sur les objectifs de la pratique et les principes adoptés pour la conduite de cette pratique.

7. Il s'agit d'une partie importante du rapport. Il faudra fournir ici des informations détaillées sur les principales activités menées dans le cadre du projet, les réalisations achevées à ce jour par le projet, les résultats générés par le projet et l'impact du

projet/de la pratique sur les bénéficiaires directs. Il est possible de rehausser la valeur de cette partie en l'étayant par des analyses, notamment une analyse de tendances, en utilisant des indicateurs et des résultats tout en intégrant les résultats des évaluations éventuelles.

8. Cette partie est également une partie essentielle du rapport. Il faudra fournir des informations sur le processus de planification et de conception de la pratique. L'expérience documentée dans cette partie sera cruciale pour d'autres pays, dans d'autres contextes lors de leurs tentatives pour reproduire cette pratique. Inclure des informations suffisamment explicites sur les sous-parties de cette partie.

9. Cette partie traite de toute la question des partenariats établis pendant la conduite de la pratique. Il faudra inclure des informations sur les partenariats à tous les niveaux, à savoir au niveau de la communauté, du pays et des organismes extérieurs. Il faudra fournir des informations sur les partenariats établis au cours du projet/de la pratique, avec les institutions de mise en œuvre, le gouvernement, les organisations de la société civile et les agences multilatérales.

10. Cette partie sur le suivi et l'évaluation est très importante. De nombreux praticiens du développement pensent que sans mécanismes solides de suivi et d'évaluation intégrée, démontrant pleinement la réussite de la pratique, toute pratique novatrice ne pourrait pas être qualifiée de bonne ou meilleure. Cela étant, il est en revanche important de reprendre ici toutes informations disponibles sur cet aspect relatif au suivi/évaluation de la pratique.

11. Cette section sur les succès et les leçons apprises devrait fournir des informations sur le succès réalisé par la pratique, ainsi que les enseignements tirés, y compris les expériences positives et négatives.

12. Fournir ici des informations sur les plans du projet/pratique avec les extensions en cours ainsi que les plans des extensions futures prévues.

13. Cette partie relative à la reproductibilité et l'échelonnage est extrêmement importante. Il faudra fournir des informations aussi claires que possible sur la question cruciale de la reproductibilité de la pratique dans d'autres contextes et d'autres domaines de développement. En ce qui concerne les quatre sous-parties incorporées ici, il faudra obtenir des informations sur les conditions préalables requises pour la reproduction, sur les expériences portant sur les efforts entrepris en matière de reproduction, sur les étapes de reproduction proposées, et enfin sur les partenariats potentiels qui seront impliqués dans la reproduction, en indiquant l'assistance et le soutien qui seraient ou pourraient être fournis par l'équipe impliquée dans la pratique novatrice aux personnes en quête de conseils sur la reproduction de cette pratique.

14. Cette partie suffisamment explicite porte sur les informations de base se rapportant aux personnes contacts impliquées dans le projet ou dans la pratique novatrice. Il faudra fournir des informations sur l'équipe chargée de la pratique et sur l'équipe chargée de la rédaction de l'étude de cas.

15. Cette partie fournit des informations sur les publications et les références liées à la pratique novatrice. Il faudra inclure autant de citations possibles et spécifier la langue dans laquelle elles sont formulées et disponibles.

16. Il est préférable que le rapport de l'étude de cas soit concis et relativement bref, ne dépassant pas 25 pages, y compris texte, graphiques et images.